



Rien pour nous ne se fera sans nous

128 avenue Jean Jaurès  
93500 PANTIN  
snepl@yahoo.fr  
www.snepl.fr



## POURQUOI IL FAUT ADHERER.



## QUI SOMMES - NOUS ?

**Le SNEPL, est un syndicat de construction sociale, LIBRE et INDEPENDANT** de tout mouvement politique ou religieux.

**Le SNEPL appartient à la CFTC** qui, depuis sa création en 1919, développe un syndicalisme favorisant la **NEGOCIATION** puis la médiation comme moyens d'actions privilégiés avant le préavis de grève.

Le SNEPL-CFTC a été fondé en 1981 pour répondre aux besoins et aux demandes spécifiques des salariés des organismes de formation, de l'enseignement privé laïque, des CFA, des maisons d'étudiants et de l'enseignement à distance.

## Dès l'origine, il s'est reconnu dans les valeurs de la CFTC qui sont plus que jamais les siennes :

- ♦ Le respect de la dignité de la Personne,
- ♦ **l'économie au service des hommes et des femmes, et non l'inverse,**
- ♦ Le droit à un emploi digne et rétribué à sa juste valeur permettant l'épanouissement de la Personne,
- ♦ Le droit à pouvoir concilier vie personnelle et vie professionnelle,
- ♦ La construction de progrès concrets, réalistes et communs à tous,
- ♦ Le refus absolu de toutes les discriminations.



## NOS OBJECTIFS

Toutes nos actions visent à l'établissement et la protection du **BIEN COMMUN**.

Notre principal objectif est tant vis-à-vis des employeurs et des salariés est en tout lieu et à tout moment **D'HUMANISER LE MONDE DE L'ENTREPRISE**.



## NOTRE ACTION

**Le SNEPL est un syndicat actif** dans l'élaboration, le toilettage et le suivi des conventions collectives, il participe aux diverses commissions paritaires des secteurs qu'il couvre (organismes de formation, enseignement à distance, hors contrat, formation professionnelle OPCA-EFP, maisons d'étudiants)

**Le SNEPL est un syndicat proche de ses adhérents, il tient à leur apporter des réponses aussi concrètes et personnalisées que possibles.**

Comme tout syndicat professionnel, le SNEPL CFTC a pour vocation l'étude et la défense des droits et des intérêts matériels et moraux tant individuels que collectifs de ses membres.

Cette vocation s'exprime aussi bien :

- lors des négociations collectives avec l'employeur,
- dans le cadre des instances représentatives du personnel (DUP, CE, CHSCT, DP),
- dans l'objet de la défense de salariés ou de groupes de salariés jusqu'à l'action en justice si nécessaire.

Ancré dans son identité, **le dialogue social** est, pour le SNEPL CFTC, plus qu'un système de relations professionnelles : c'est un état d'esprit, un engagement à la **PARTICIPATION**, à la **NEGOCIATION COLLECTIVE** et à la **MEDIATION DES CONFLITS**.

**NOUS AGISSONS TOUJOURS POUR PERMETTRE A CHAQUE SALARIE D'ETRE ACTEUR DE SA VIE PROFESSIONNELLE DANS LE RESPECT DE SA DIGNITE.**

## Un syndicat qui défend les salariés



Le **SNEPL CFTC** peut défendre non seulement les intérêts collectifs des salariés mais également les intérêts individuels de ces derniers.



Le **SNEPL CFTC** peut assister ou représenter un salarié tant au niveau des instances internes de l'établissement qu'au niveau des juridictions prud'homales ou de sécurité sociale si cela s'avérait nécessaire.



## Un syndicat qui offre des services à ses adhérents

La possibilité de bénéficier de **toutes les ressources documentaires et législatives** de la **CFTC** et du **SNEPL CFTC** par accès personnalisé soit par téléphone, soit sur les sites Web. [www.cftc.fr](http://www.cftc.fr), [www.snepl.fr](http://www.snepl.fr)

La possibilité de **bénéficier du réseau CFTC dans toute la France**, Unions Régionales, Unions Départementales, Unions Locales, Fédérations.

L'offre de **formation** et participation à des forums permettant de mieux connaître les droits des salariés, des IRP et de suivre les évolutions législatives.

La possibilité d'adhérer individuellement, en activité ou en retraite, à une **mutuelle** à un tarif de groupe : MNIL MNEC.

La possibilité de consulter un **avocat** gratuitement pour un conseil lié à la vie professionnelle ou privée.

La possibilité de faire appel à un service de **soutien psychologique** PSYA accessible gratuitement par téléphone ou par Internet.

La **protection** pour tout accident survenu lors de l'activité syndicale par un contrat **MACIF CFTC** « **Solidarité vie Syndicale** » ainsi que la protection juridique pour toute activité syndicale.